

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 13

Le neuf Novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie-Françoise, la plus âgée des membres du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation du conseil municipal : le 03 Novembre 2022

Etaient présents : Mme GAUME Marie-Françoise - M. NERON Pascal -M. GAUDARD Bernard, - Mme CORNET-MONAT Béatrice - M. PROVOST Eric - Mme CUISSET Betty - M. ALLEGRE Jean-Marc - Mme MOUILLER Annie - M. BELOT Jean-Luc -Madame NERON Sylvie - Monsieur GUICHERD Cyril - Mme BASSOT Christine - ROUCHON Dominique.

Etaient excusés : Monsieur LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur GUICHERD Cyril,
Madame TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à Madame GAUME Marie-Françoise

Ils ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Monsieur ROUCHON Dominique

OBJET : DESIGNATION DU NOMBRE DES ADOINTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122.2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Madame le Maire explique que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié l'article L. 2122-7-2 du CGCT. Le premier alinéa de cet article prévoit désormais que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Madame le Maire a interrogé toutes les conseillères municipales, aucune ne souhaite un poste d'adjoint.

Par conséquent, la commune de Villemontais ne proposera qu'un seul poste d'adjoint.

Madame le Maire désignera des conseillers délégués.

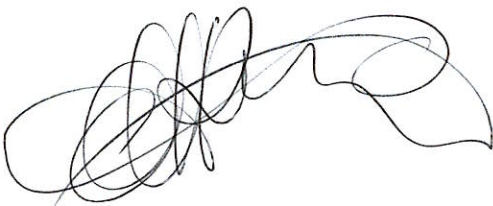
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents la création d'un poste d'adjoint au maire.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

Fait à Villemontais, 09 Novembre 2022

Le Secrétaire de Séance,

ROUCHON Dominique



Le Maire,

GAUME Marie-Françoise

